



**UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER**

Décision N° 2023-499-UM portant nomination de Monsieur Jean-François DUBÉ,
en qualité de Directeur
du Centre de Formation d'Apprentis de l'Enseignement Supérieur en Languedoc Roussillon - CFA EnSup-LR

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le code de l'éducation,

Vu le code du travail,

Vu les statuts du Centre de Formation d'Apprentis de l'Enseignement Supérieur en Languedoc Roussillon,

Vu le décret n°2021-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts,

Vu la délibération n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

Vu l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2026,

Vu l'appel à candidature aux fonctions de Directeur du CFA EnSup-LR en date du 13 janvier 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le Comité d'Orientation Stratégique du CFA le 10 mars 2023.

DECIDE

Article 1 Nomination

Monsieur Jean-François DUBÉ, Professeur des Universités est nommé en qualité de Directeur du Centre de Formation d'Apprentis de l'Enseignement Supérieur en Languedoc Roussillon - CFA EnSup-LR.

Article 2 – Durée

La présente décision prend effet à compter du 20 mars 2023 pour un mandat d'une durée de quatre ans.

Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université.

Fait à Montpellier, le 14 mars 2023.

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



Original pour attribution :

- L'Intéressé.

Copie pour information :

- Madame la Présidente de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3,

- Monsieur le Président de l'Université de Nîmes,

- Monsieur le Président de l'Université de Perpignan Via Domitia,

- Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie,

- Madame la Directrice de l'Institut National d'Enseignement Supérieur pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement .